

Aux membres du Conseil général
1324 Premier

Premier, le 17 octobre 2022

Préavis municipal no 199 pour le conseil du 1er décembre 2022 - Budget 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2023 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 octobre 2022. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à	fr. 1'169'338.--
Les produits sont estimés à	fr. 1'168'781.--
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 557.--

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 11 - Administration

Dès le 1^{er} janvier 2023, la rémunération du personnel administratif sera indexée de 3 %, suite à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Notre commune va soutenir financièrement de 2022 à 2026 le jardin d'enfants Imagine à Vaulion par un don annuel de fr. 1'200.-- (11.365).

Chapitre 21 - Impôts

La simulation du calcul des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques prévoit une légère augmentation, mais la crise financière pourrait avoir des répercussions sur ces chiffres. Les autres postes sont stables. Pour rappel le taux d'imposition est maintenu à 79.50 de l'impôt cantonal de base.

Chapitre 22 - Service financier

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est toujours favorable à notre commune, selon les simulations. *Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.*

Déficit ligne de bus : fr. 13'200.-- (22.3512). Les transports publics pâtissent encore d'une baisse notoire de recettes, faisant suite aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la fréquentation et les habitudes des usagers. Les prévisions à ce jour tablent encore sur une diminution du niveau de recettes, de près de 5% par rapport au niveau effectif de l'année 2019 ; un recouvrement complet n'est pas prévu avant l'année 2024. En outre, relevons que ces chiffres ne tiennent pas compte des conséquences d'une éventuelle hausse durable de l'inflation notamment de l'énergie (électrique ou fossile).

Chapitre 32 - forêts

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit. Il faut être conscient que le marché du bois évolue vers le bas et qu'aucun élément ne laisse prévoir que la situation va s'améliorer de sitôt, alors que les charges sont toutes en hausse, dues à la forte augmentation du coût des énergies.

321.318 - Il est prévu la réfection d'un mur en pierres sèches pour un devis de fr. 11'000.-, qui devrait être partiellement subventionné (env. Fr. 2'000.-) par le Fond suisse pour le paysage, via le Parc Jura Vaudois (C. 322.465)

Rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3).

Chapitre 35 - Bâtiments communaux

Il n'y a pas de travaux spécifiques prévus dans les bâtiments communaux, cependant, dans chaque poste 35xx.314, un montant a été budgété pour les entretiens courants et imprévus liés à tout propriétaire d'immeuble.

L'investissement de création de 2 appartements dans les anciennes classes (C.9143.21 du bilan) a été entièrement amorti à fin 2021, d'où une diminution de fr. 20'000.- des amortissements au collège (351.3312).

Tous les appartements sont loués ;

Nous n'avons pas reçu d'information quant au prix de kwh pour le chauffage à distance, actuellement facturé 14 ct/kwh selon convention.

Chapitre 43 - routes

La signalisation doit être remise en conformité (panneaux, miroirs...) pour un budget estimé à fr. 10'000.-. Le solde, soit fr. 25'000.- est prévu pour les entretiens courants de divers tronçons routiers (y.c. éparage des routes et chemins communaux, curage des sacs, nettoyage des grilles, etc).

Chapitre 44 - cimetièrre

Il est prévu fr. 5'000.- pour la désaffectation d'une partie du cimetière, le solde pour son entretien général.

Chapitre 45 - ordures ménagères

Quelques travaux d'amélioration sont prévus, répartis pour moitié entre les 2 communes (45.311 - fr. 3'100.--), soit :

- Pose d'une rampe d'accès à la benne des électroménagers pour en faciliter le vidage (fr. 2'000.-) ;
- Pose de 2 portes de garage afin de fermer l'accès au cabanon (exigences de mettre en sécurité les dissolvants, piles et autres déchets spéciaux...) estimé fr. 2'200.-
- Ponçage et peinture du cabanon, ce dernier ayant subi les affres de la météo depuis plus de 20 ans (fr. 2'000.-).

Chapitre 46 - épuration

Le budget de l'AIVN à Croy est stable (46.352). Pour 2023, le prix du m3 épuré restera inchangé pour les citoyens à fr. 2.70.

Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune compte 37 enfants scolarisés (35 l'an dernier), d'où une augmentation de notre participation. Notons que 26 % de cette facture est dédiée aux frais de transport.

Chapitre 7 - sécurité sociale

Ajoval et UAPE Romainmôtier : les chiffres prévisionnels sont calculés sur la base du taux d'utilisation des infrastructures durant les années précédentes.

Chapitre 81 - service industriel

Depuis quelques années, l'association de la Source Mercier, dont nous faisons partie avec les communes de Bretonnières, L'Abergement, Lignerolle, Les Clées et Sergey, étudie une restructuration en vue de la régionalisation des réseaux d'eau potable afin de garantir l'accès à une eau de qualité à chaque citoyen de ces 6 communes. Le projet avance et va être présenté pour acceptation au conseil intercommunal en novembre 2022. Il prévoit la reprise par l'AIMS de l'entier de l'eau des captages jusqu'aux entrées des villages, dès le 1^{er} janvier 2023, ainsi que la prise à leur compte de tous les frais qui s'y rapportent. Si le conseil intercommunal accepte ce projet, dès 2023 l'entier des m3 consommés dans les communes sera facturé au prix de fr. 2.10/m3 et non plus seulement les m3 effectivement utilisés sur la Source Mercier. C'est la raison pour laquelle le poste 81.3122 est largement supérieur. La taxe d'abonnement de fr. 35.- par habitant est maintenue, sans changement (81.3123). Par contre, les autres postes sont tous à la baisse, car seules les infrastructures à l'intérieur du village seront encore à charge de la commune. Afin de couvrir ces charges, dès le 1^{er} janvier 2023, la vente du prix de l'eau à nos citoyens sera de fr. 2.35/m3, la taxe d'unité de logement sera de fr. 195.- par UDL et les locations de compteurs de fr. 90.- ou fr. 60.-, selon les diamètres (+ ou - Ø 35 mm).

III. Commentaires

Comme vous pouvez vous en doutez, l'élaboration du budget 2023 a été encore plus compliquée qu'habituellement, au vu des grandes incertitudes dues aux crises sanitaire, énergétique et économique que nous traversons successivement depuis maintenant plus de 2 ½ ans. Les perspectives s'annoncent peu réjouissantes et nous avons donc tenté de « jongler » afin de pouvoir maintenir un bon état d'entretien du patrimoine communal, d'assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population, tout en tenant des charges impératives dont les montants sont très importants (cohésion sociale, réforme policière, déficit ligne de bus, école, accueil des enfants....). Les amortissements obligatoires s'élèvent à fr. 97'500.-- répartis dans les différents postes du budget.

IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 1er décembre 2022
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Art. 1 : accepter le budget 2023 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de fr. 557.--.

Municipalité de Premier
Le Syndic La Secrétaire
Etienne Candaux Sarah Breton

Annexes : budget 2023 détaillé.